

VISITE PRÉALABLE OBLIGATOIRE

SALLES JEAN-JAURES, SAINT-MICHEL, BALAVOINE, BARBARA

La mise à disposition des salles Jean-Jaurès, Saint-Michel, Barbara et Balavoine, nécessite une visite préalable obligatoire ayant pour vocation de présenter aux utilisateurs :

- les consignes de sécurité (incendie, évacuation...)
- les consignes d'utilisation (fermeture, équipements, nettoyage, déchets...)
- le fonctionnement général (chauffage, éclairage...)

Les personnes ayant réservé une salle, **doivent obligatoirement assister** à l'une des réunions prévues, sur le calendrier ci-dessous (il n'est pas nécessaire de s'inscrire).

Les visites préalables doivent être **renouvelées chaque année**, pour les salles utilisées au cours de l'année.

Les dates et horaires sont les suivants :

	Barbara	St Michel	Jean Jaurès	Balavoine
	Lundi 17h30	Vendredi 14h	Mercredi 17h30	Jeudi 17h30
septembre	13/09/21	10/09/21	15/09/21	16/09/21
octobre	11/10/21	08/10/21	20/10/21	14/10/21
novembre	08/11/21	19/11/21	17/11/21	
décembre	06/12/21	03/12/21	15/12/21	16/12/21
janvier	03/01/22	14/01/22	19/01/22	
février	07/02/22	11/02/22	16/02/22	17/02/22
mars	07/03/22	11/03/22	16/03/22	
avril	04/04/22	01/04/22	20/04/22	21/04/22
mai	09/05/22	06/05/22	18/05/22	
juin		10/06/22	22/06/22	

La personne qui visitera la salle devra être présente le jour de l'utilisation effective de la salle.

NB : ces réunions sont rendues obligatoires par la réglementation sur les règles de sécurité dans les Établissements Recevant du Public (ERP)